



## 212417 - Il se doute fortement d'avoir concouru à porter préjudice à autrui

---

### question

Le problème que je vais poser peut paraître très bizarre. C'est mon sentiment de regret et d'inquiétude qui me pousse à le poser. L'histoire se présente comme suit: un jour, je voulais aller faire réparer un pneu de ma voiture par un mécanicien. En cours de route, j'ai découvert un bassin. Je ne sais pas si l'eau qu'il contenait provenait de la pluie ou était de l'eau usée des égouts- puisse Allah vous honorer-. J'ai continué ma marche. Arrivé au garage, j'ai eu peur et je n'ai pas touché le pneu car je sais que l'eau des égouts et les saletés qu'elle charrie peuvent porter des bactéries et des virus dangereux susceptibles de provoquer des maladies mortelles. Pourtant, par négligence et par indifférence, je n'ai pas attiré l'attention du mécanicien sur la nécessité de porter des gants avant de manipuler le pneu pour éviter de se salir les mains.

Ma question est la suivante: si, à Allah ne plaise, un mal arrivait à cet homme à cause de moi et qu'il meure, cela s'apparenterait-il à une tentative de meurtre de ma part ou un homicide involontaire- qu'Allah nous en protège!?! Quel est mon statu selon la loi religieuse?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Votre inquiétude et les doutes que vous éprouvez à propos de votre (éventuelle) implication dans le préjudice infligé à autrui constituent des obsessions. Vous avez pataugé dans une eau dont vous ne connaissiez pas du tout l'état. En principe, la boue accumulées dans les rues et l'eau qui s'y mélange sont jugées (religieusement) propres, à moins qu'on soit sûr du contraire. Les roues de votre voiture ont roulé sur du sable après avoir traversé (la zone supposée polluée). Il arrive souvent que les roues se débarrassent d'elles mêmes des saletés qui s'y accrochent.

Sans tenir aucun compte de ce qui précède, les saletés craintes adhèrent visiblement aux pneus.



Si le besoin de les enlever et de les nettoyer se fait sentir, le mécanicien prend ses précautions car cela fait partie de son travail. Ce qui est arrivé à votre voiture n'est pas une exception qui passe inaperçue. Au contraire, c'est une chose ordinaire. Le mécanicien sait mieux que quiconque ce dont on doit se méfier et ce qui ne doit pas susciter la méfiance.

Nul doute que ce que vous avez dit à propos d'un possible préjudice porté au mécanicien ne repose que sur des obsessions et des illusions diaboliques que Satan vous inspire pour vous plonger dans une inquiétude et une tristesse illusoire. De la même manière que Satan met des gens à l'épreuve et les détourne du bien en les plongeant dans le plaisir et la suspicion, de même, il les détourne des actions bonnes et utiles en leur inspirant obsessions et tristesse. Le fait de s'attrister à propos de choses impossibles à réaliser ou à rattraper ne fait que plonger le cœur de l'individu dans des obsessions, le détourner de l'utile, l'affaiblir physiquement et moralement. Ce qui est inacceptable parce qu'impliquant un état déplorable.

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) sollicitait la protection (divine) contre les soucis et la tristesse comme nous l'apprend ce hadith d'Anas ibn Malick (P.A.a): «Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) disait: Monseigneur! Je sollicite Ta protection contre le souci, la tristesse, l'incapacité, la paresse, la lâcheté, l'avarice, l'endettement écrasant, et la domination des hommes.» (Rapporté par al-Bokhari,6369).

Cheikh al-islam, Ibn Taymiyyah (Puisse Allah Très -haut lui accorder Sa miséricorde) dit: «Quant à l'affliction, elle ne fait l'objet ni d'un ordre d'Allah ni d'un ordre de Son Messager. Bien au contraire, Allah l'a interdite à plusieurs reprises même quand elle est liée à la religion. C'est ainsi que le Très-haut dit:« Ne vous laissez pas battre, ne vous affligez pas alors que vous êtes les supérieurs, si vous êtes de vrais croyants.» (Coran,3:139) et dit:« Ne t'afflige pas pour eux. Et ne sois pas angoissé à cause de leurs complots.» et :« Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon: "Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous.» (Coran,9:40) et :« Que ce qu'ils disent ne t'afflige pas.» (Coran,10:65) et :« afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné.» (Coran,57:23) entre autres nombreux exemples.



C'est parce que cela (se laisser gagner par de tels sentiments) ne nous procure aucun avantage et ne nous écarte aucun préjudice. C'est donc inutile et par conséquent ne peut pas faire l'objet d'un ordre d'Allah. Mais si cela s'empare du cœur, l'affaiblit et le détourne de l'exécution des ordres d'Allah et de Son Messager, la situation devient condamnable sous cet angle, même si, vue sous une autre angle, elle peut être louable.» Extrait de *madjmou' al-fatawas* (10/16-17)

Votre devoir est de vous orienter résolument vers ce qui vous profite et de vous débarrasser des obsessions, conjectures et illusions. Voir la réponse donnée à la question n° [102851](#).

Allah le sait mieux.